

ARRÊTÉ

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR JEAN-MICHEL GENESTIER, 7EME VICE-PRESIDENT, DU 3 AU 4 AOUT 2019 INCLUS EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté n° 2019- 561

LE PRÉSIDENT,

VU l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°AR2019-394 en date du 15 mai 2019 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Michel GENESTIER,

CONSIDERANT que du 3 au 4 août 2019 inclus, Monsieur le Président est amené à s'absenter,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que Monsieur le Président soit remplacé par Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7ème Vice-Président, lors de cette période.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président du **3 au 4 août inclus**, la délégation générale de fonction et de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7ème Vice-président.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame la Trésorière Principale
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Michel GENESTIER

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés.

Fait à Noisy-le-Grand, le

Notification à l'intéressé le :

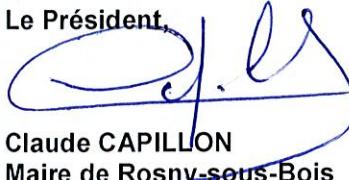
25 JUIL. 2019

Signature :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,


Claude CAPILLON
Maire de Rosny-sous-Bois

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7ème Vice-président, du 3 au 4 août 2019 inclus en l'absence de Monsieur le Président

Date de transmission de l'acte : 26/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2019

Numéro de l'acte : AR2019-561 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20190726-AR2019-561-AI

Date de décision : 26/07/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature